



Villeneuve-Loubet, le 30/03/2022

**Groupement Fonctionnel Prévision**

N° Acropolis : 275889 276514

Affaire suivie par : Cne Steeves Fournier

☎ : 04.92.13.73.22

Courriel : steeves.fournier@sdis06.fr

Le directeur départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le Maire de Saint-Cezaire-sur  
Siagne  
5 rue de la République  
06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne

**Objet :** Avis sur la modification n°3 du PLU de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne

**Réf. :** Courrier reçu le 21 mars 2022

En réponse à votre courrier cité en référence relatif à la modification n°3 de votre PLU concernant le périmètre dénommé Riviera commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS06), souhaite vous apporter les précisions suivantes.

La voie périmétrale avec l'installation de points d'eau incendie dans le cadre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt a été prise en compte par le SDIS lors de l'instruction de la déclaration préalable n° DP00611822E0003.

Le futur projet de réhabilitation du site devra prendre en compte les dispositions suivantes :

- les constructions doivent être desservies par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à l'importance ou à la nature des constructions ou des aménagements envisagés. Leurs caractéristiques doivent notamment répondre aux besoins de la circulation et de l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie;
- toutes les constructions doivent être défendues par une défense extérieure contre l'incendie (DECI) en fonction de la destination et de l'importance des constructions conformément à l'arrêté préfectoral 2018-1123 du 22 décembre 2017 modifié par l'arrêté préfectoral 2018-902 du 21 décembre 2018 portant sur le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie pour le département des Alpes-Maritimes (RDDECI 06) ;

- toutes les constructions devront être conformes au plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

Pour le directeur départemental des Services d'Incendie  
et des Secours des Alpes-Maritimes et par délégation  
Le Chef du Groupement Fonctionnel Prévision



Lieutenant-Colonel Fabrice Gentili